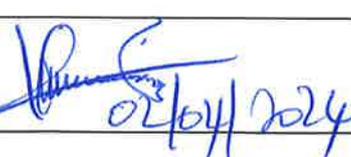
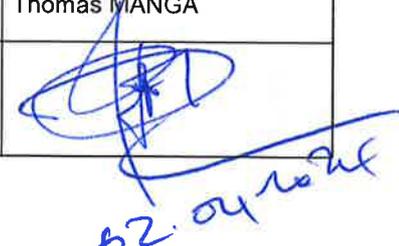


HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03
----------------	-------------------------------	-------------------------------	------------------

### PRINCIPALES MODIFICATIONS DES REVISIONS

N° Révision	Date de révision	Auteur	Principales modifications de la révision
01	Juin 2016	B. Kanga	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression du comité de pilotage</li> <li>MAJ de l'Equipe de résilience des Affaires</li> <li>Suppression de l'escalade RTA</li> </ul>
02	Nov 2018	B. Kanga	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAJ Références ; Termes et Définitions</li> <li>MAJ Organisation, Rôles et responsabilités</li> <li>MAJ schémas d'alerte POI</li> </ul>
03	26/03/2024	S. IMOMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision générale</li> </ul>

	<b>Rédacteur :</b>	<b>Vérificateur :</b>	<b>Approbateur :</b>
<b>Fonction :</b>	Surintendant HSEQ	Directeur des Affaires Financières	Directeur Usine
<b>Nom:</b>	Serge IMOMA	Blaise KANGA	Thomas MANGA
<b>Date et Visa:</b>	 02/04/24	 02/04/2024	 02.04.2024

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
<b>HSE PRO 12 001</b>	<b>Date de création : 26/06/2011</b>	<b>Date de révision : 26/03/2024</b>	<b>N° révision : 03</b>

## Table des matières

<b>1. OBJET :</b> .....	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION</b> .....	<b>3</b>
<b>3. REFERENCES</b> .....	<b>3</b>
<b>4. TERMES ET DEFINITIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>5. ORGANISATION, ROLES ET RESPONSABILITES</b> .....	<b>4</b>
5.1 <i>Organisation</i> .....	4
5.2 <i>Rôles et responsabilités</i> .....	5
5.2.1 <i>Équipe de Résilience des Affaires (ERA)</i> .....	5
5.2.2 <i>Équipe d'Intervention d'Urgence :</i> .....	5
5.2.3 <i>Équipe de Continuité des Affaires :</i> .....	6
5.2.4 <i>Équipe de Reprise après Sinistre sur les Technologies de l'Information :</i> .....	6
<b>6. EXIGENCES MINIMALES</b> .....	<b>6</b>
6.1 <i>Exigences générales</i> .....	6
6.2 <i>Processus d'avertissement, reportage, enregistrement et communication</i> .....	7
<i>Stratégies de Communication</i> .....	7
6.3 <i>Exigences d'escalade</i> .....	7
6.4 <i>Salle de crise</i> .....	7
6.5 <i>Identification des dangers, risques et développement des scénarios</i> .....	7
6.6 <i>Exigences du POI</i> .....	8
6.7 <i>Planification D'intervention D'urgence et Plans de Développement</i> .....	8
6.8 <i>Plan De Continuité Des Affaires et Plans de Développement</i> .....	9
6.9 <i>Planification et développement de plans de reprise sur sinistre de technologie d'Information</i> .....	9
6.10 <i>Formation, Évaluation et validation du POI</i> .....	10
6.10.1 <i>Formation</i> .....	10
6.10.2 <i>Évaluation et validation du POI</i> .....	10
<b>7. SCHEMA D'ALERTE POI</b> .....	<b>11</b>

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
	HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024
			N° révision : 03

## **1. OBJET :**

La présente procédure permet de s'assurer que les ressources adéquates et les plans d'intervention en cas d'accident sont préparés, testés et disponibles.

Les plans apportent une réponse efficace permettant l'atténuation et le contrôle des incidents ainsi que la reprise des affaires suite à des événements qui peuvent toucher ou perturber la société et/ou les sites et activités sous sa gestion.

## **2. DOMAINE D'APPLICATION**

Le Plan d'Opération Interne (POI) couvre les lieux suivants : Site industriel Alucam, CMES, Centre scolaire, Alucam Douala et Alucam port.

## **3. REFERENCES**

<b>Titre de Document</b>	<b>No. du Document</b>
Elément 12: Résilience et Reprise Commerciales	MS001
Elément 3 HSEQ –MS : Identification des dangers et gestions des risques	HSE PRO 03 001

## **4. TERMES ET DEFINITIONS**

<b>Anglais</b>	<b>Français</b>	
HSEQ	HSEQ	Hygiène-Santé, Sécurité, Environnement, Qualité
Alucam		Ensemble des sites suivants : Alucam site Edéa – CMES – Centre Scolaire – Alucam Douala – Alucam –Port
E- 12		Elément 12 du système de gestion HSEQ
	POI	Plan d'Opération Interne
	PIU	Plans d'Intervention d'Urgence
	PCA	Plan de Continuité des Affaires

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
	HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024
		N° révision : 03	

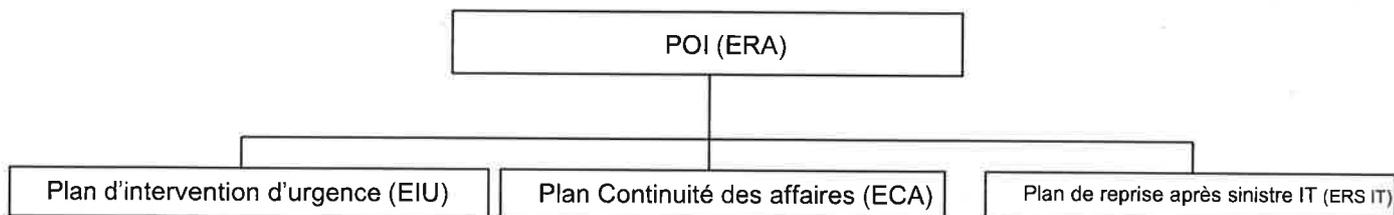
	PRS-TI	Plan de Reprise après Sinistre des TI
	ERA	Equipe de Résilience des Affaires (pilotage du POI)
	EIU	Equipe d'Intervention d'Urgence (Pilotage des interventions d'urgence)
	PC	Poste de Commandement
	AIC	Analyse d'Impact Commerciale
	ECA	Equipe de Continuité des Affaires (Pilotage de la reprise d'activité suite à une catastrophe)
La récupération peut être définie comme le retour d'une entreprise, un site ou d'une organisation à son état initial.		
La résilience est définie comme la capacité d'une entreprise ou une organisation à résister aux conditions difficiles.		

## 5. ORGANISATION, ROLES ET RESPONSABILITES

### 5.1 Organisation

Le Plan d'Opération Interne (POI) est un plan général englobant la résilience et la reprise des affaires. Il est composé de :

- Plan d'Intervention d'Urgence (PIU)
- Plan de Continuité des Affaires (PCA)
- Plan de Reprise après Sinistre des TI (PRS –TI)



	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03

## 5.2 Rôles et responsabilités

### 5.2.1 Équipe de Résilience des Affaires (ERA)

L'ERA est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le POI, le tester, le mettre à jour et l'améliorer.

Rôle	Fonction site
Leader ERA	Directeur Usine
Coordonnateur du POI	Directeur Technique
Coordonnateur de la Logistique	Directeur Flux des Affaires
SSE	Surintendant HSEQ
Coordonnateur des Systèmes d'Informations	Superviseur Informatique de Gestion
Communication et Relations Externes	Superviseur HSEQ-FORM-COM

### 5.2.2 Équipe d'Intervention d'Urgence :

L'objectif de l'EIU est de mettre en place les stratégies permettant d'assurer un premier secours efficace permettant d'apporter une solution rapide en cas d'urgence avéré et garantir le retour à la normale dans de brefs délais.

Rôle	Fonction site
Coordonnateur des Services d'Urgence	Responsable-ULCI
Coordonnateur de la Sûreté	Security Manager
Service d'Urgence de l'Usine	Équipe Pompiers ULCI
Service d'Urgence Médicale	Personnel en poste aux urgences au CMES

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03

### 5.2.3 Équipe de Continuité des Affaires :

L'ECA assure la mise en œuvre des actions destinées à minimiser l'impact sur les activités d'un incident grave et par la suite le retour à la normale des opérations.

Rôle	Fonction site
Coordination Secteur du PCA	Surintendant du Secteur concerné
Ventes et Marketing Alucam	Directeur Flux des Affaires
Chaîne d'Approvisionnement	CDS Achats

### 5.2.4 Équipe de Reprise après Sinistre sur les Technologies de l'Information :

L'ERS-TI met en œuvre les actions permettant de restaurer rapidement les services TI (réseaux, systèmes et applications, etc.) affectés par un événement ou un incident (incendie, dégradation, etc.)

Rôle	Fonction site
Coordonnateur des PRS-TI	Superviseur Informatique de Gestion
Infrastructures	Responsable Infrastructures
Applications	Responsable Applications

## 6. EXIGENCES MINIMALES

### 6.1 Exigences générales

Le site doit s'assurer qu'il dispose des ressources nécessaires, matières, équipements, centre des opérations d'urgence et système de communication pour bien gérer les incidents HSE et pouvoir remettre l'entreprise et l'organisation à son état initial. A ce titre des personnes, équipements, locaux et procédures de gestion ont été définies et mises en place.

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03

## 6.2 Processus d'avertissement, reportage, enregistrement et communication

### *Stratégies de Communication*

Le processus d'avertissement, reportage, enregistrement et communications des incidents est défini par la procédure Site HSE PRO 12 002 : Protocoles de Communication, de notification et de déclaration des incidents dans le cadre POI. Cette procédure satisfait aux exigences énumérées dans l'article Préparation de la Résilience et de la Reprise Commerciale à l'élément 14 Gestion des non-conformités, des incidents et des actions.

### 6.3 Exigences d'escalade

Des décisions d'escalade suivront le système de classification d'incident HSE. La gestion des incidents est une activité dynamique. La gravité et la nature de l'impact ne sont pas forcément toujours apparentes. L'entreprise a défini cinq niveaux pouvant guider toute intervention supplémentaire.

### 6.4 Salle de crise

La Salle CAP 2010 est affectée comme salle de crise.

### 6.5 Identification des dangers, risques et développement des scénarios

Le Directeur Usine veille à l'identification des scénarios d'urgence applicables en analysant les registres des risques du site, et en passant en revue tous les risques.

Les événements potentiels à considérer lors de l'identification des scénarios d'urgence peuvent comprendre :

- Les catastrophes naturelles
- Les actes de terrorisme
- Grand incendie / explosion
- Incidents aériens
- Meurtre / suicide en milieu de travail
- Décès accidentelle
- Enlèvement contre rançon
- Prise d'otages
- Alertes à la bombe
- Exposition aux produits chimiques toxiques ou vol de ceux-ci
- Incident majeur de véhicule

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03

- Violence au travail
- Perte de communications des systèmes d'information / technologie
- Problème de santé / maladie généralisée ou d'une pandémie
- Scandale / question de relations publiques (réputation)
- Des dommages majeurs aux biens de propriété
- Perturbation des principaux marchés
- Perte de services d'utilité publique

## 6.6 Exigences du POI

Le POI est établi sous la supervision du Directeur du site.

Notre POI décrit l'élément 12 du système HSEQ, à ce sujet il précise :

- Les rôles et responsabilités des membres de l'équipe POI, le personnel de soutien, organismes d'aide extérieure et leurs coordonnées ;
- Les détails des installations (l'emplacement et l'équipement) pour la gestion des événements POI ;
- Les procédures pour l'ouverture d'une alerte d'événement et de l'activation du POI ;
- Les protocoles d'enquête après-incident et des processus d'examen de « leçons apprises ».

Le POI sera révisé au besoin tous les deux ans ou après un événement d'intervention d'urgence. Les listes de contacts sont actualisées au moins tous les 12 mois.

Le POI contient les informations essentielles et des procédures pour permettre à chaque membre de l'ECA de s'acquitter de ses responsabilités.

Deux exemplaires du POI sont facilement accessibles dans le cas d'une catastrophe pour référence (un dans la mallette d'astreinte et l'autre dans la salle de crise - CAP 2010)

## 6.7 Planification D'intervention D'urgence et Plans de Développement

Des Plans d'Intervention d'Urgence sont préparés pour les scénarios d'urgence identifiés, dans les bureaux ou ateliers. Tous les superviseurs et les employés du site se familiarisent à ce plan d'intervention d'urgence.

Les Plans d'Intervention d'Urgence complétés sont communiqués aux employés concernés et inclus dans la formation et les programmes d'intégration si nécessaire.

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03

Tous ces plans :

- Sont conformes à toutes les exigences légales et réglementaires
- Contiennent des rôles clairement définis et les responsabilités des membres de l'équipe
- Contiennent toutes les procédures pertinentes pour des scénarios d'urgence identifiés, comme pour les premiers secours, évacuation, atténuation des défaillances de contrôle des risques, les mesures d'urgence avec les entrepreneurs, etc.
- Définissent comment les protocoles de communication doivent être menés avec les parties prenantes internes et externes

## 6.8 Plan De Continuité Des Affaires et Plans de Développement

Un Plan de Continuité des Affaires (PCA) est établi sur la base des conclusions de l'Analyse d'Impact Commerciale (AIC) et des scénarios de risque identifiés.

L'AIC quantifie les pertes (entreprises, produits, clients) et les coûts supplémentaires (les opérations) suite à un incident. Il quantifie également les coûts d'investissement et de délais nécessaires pour la récupération des activités. Le coût de cet investissement est contrebalancé par la perte potentielle.

Le Plan de Continuité des Activités inclut les aspects suivants :

- Stratégie de continuité globale
- Le montant maximum de temps d'arrêt des activités du projet et des systèmes critiques (objectifs de temps de récupération)
- Le montant maximal de perte de données qui est acceptable pour le projet (objectifs de point de récupération)
- Analyse des risques et de gestion pour identifier les événements et les scénarios à risque qui peuvent influencer sur le site, d'après les étapes du processus du cadre des risques HSEQ
- Risque évalué à l'aide de la plupart des méthodes appropriées à l'évaluation des risques
- L'ERA désigne son leader, les rôles et les responsabilités pour soutenir les fonctions énumérées précédemment

## 6.9 Planification et développement de plans de reprise sur sinistre de technologie d'Information

La reprise après un sinistre informatique est un processus de gestion qui permet de réduire l'impact d'une défaillance majeure des systèmes informatiques et initie des actions pour rétablir les niveaux de service normal.

Le PRS-TI est conçu pour aider à rétablir les services TI dans un bref délai (par exemple des réseaux, systèmes et applications) touchés par un événement ou un incident (incendie, sabotage etc.).

	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024	N° révision : 03

Le PRS-TI sera basé sur l'analyse des répercussions.

Avant de préparer le plan de redressement, il est important de déterminer la criticité des applications informatiques. La criticité des réseaux, serveurs et postes clients dépend de la criticité des applications qu'ils soutiennent.

Le PRS-TI comprend :

- Les principaux rôles, responsabilités et obligations
- Les procédures à suivre en cas de sinistre informatique
- Une liste de services informatiques couverts par le plan de relance
- Procédures de récupération pour les services informatiques en question
- Le nombre d'utilisateurs affectés par la perte de service
- Coordonnées pour le personnel clé nécessaire pour rétablir les services

L'AIC indique les objectifs de temps de récupération et les objectifs de point de récupération pour les systèmes d'entreprise critiques. Le PRS-TI donne la priorité aux récupérations des systèmes et l'infrastructure en fonction de ces objectifs de récupération. Le PRS-TI est fait par l'attribution d'un niveau de reprise après sinistre présentées dans le tableau 1 de la norme du HSEQ-MS : *Élément 12 : Récupération et Reprise Commerciales*.

## 6.10 Formation, Évaluation et validation du POI

### 6.10.1 Formation

L'ERA détermine les besoins spéciaux de formation pour le personnel clé, établit les plannings et réalise les formations planifiées.

La formation est complétée par les exercices périodiques de table et des exercices à grande échelle

### 6.10.2 Évaluation et validation du POI

Le POI est évalué et validé par un exercice annuel de bureau et un exercice à grande échelle tous les 2 ans. L'entraînement de l'équipe et la validation du POI ont lieu à différents niveaux :

- a. La pleine échelle - impliquant l'EIU et l'ERA
- b. Desktop - impliquant l'ERA
- c. simulation en atelier impliquant l'EIU
- d. Formation individuel
- e. Les quatre plans comprenant le POI sont mis à jour pour refléter les enseignements tirés des exercices et des incidents réels.

Document non contrôlé si imprimé

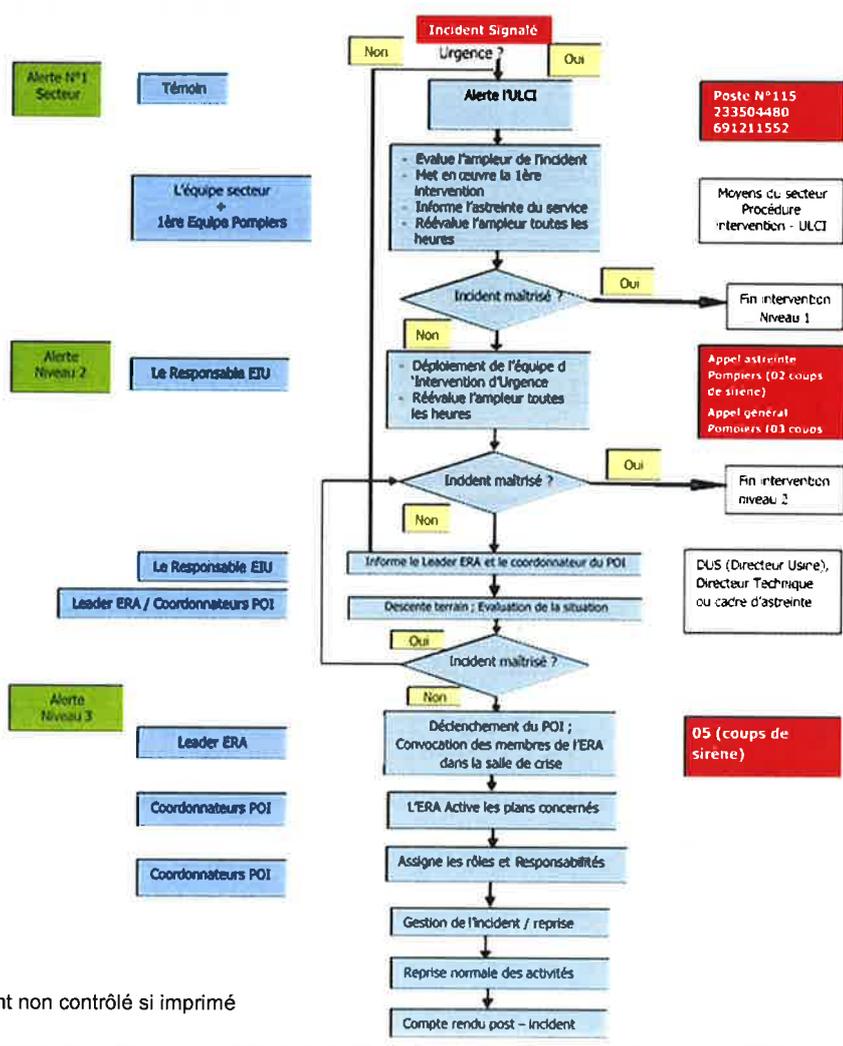
	<b>Organisation et mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)</b>		
	HSE PRO 12 001	Date de création : 26/06/2011	Date de révision : 26/03/2024

Lorsque l'essai d'un scénario d'intervention d'urgence a été entrepris, un bref rapport est rédigé en re- prenant les points suivants :

- Le scénario d'urgence (s) testé
- Test d'emplacement (s)
- Date de l'essai
- Le personnel impliqué dans l'essai
- Résumé de la réponse
- Principales observations
- Les actions correctives et des leçons tirées nécessaires

Le rapport est préparé par le Leader de l'EIU et transmis au Coordinateur de l'ERA. Les leçons tirées sont communiquées aux personnes concernées et sont enregistrées pour le suivi jusqu'à la fermeture.

## 7. SCHEMA D'ALERTE POI



Document non contrôlé si imprimé